



Les Ateliers de PtitBout

Contrat de location avec option d'achat

D'UN MOYEN DE PORTAGE

Objet:

Le présent contrat a pour but de préciser les modalités selon lesquelles *Les Ateliers de PtitBout*, met à disposition de :

Nom :

Prénom:

Adresse :

.....
.....
.....

N° de tél :

.....

E-mail :

.....

ci après dénommé « *l'emprunteur* »,
l'écharpe/le porte-bébé suivant,
pour un usage privé avec un enfant dont il a la
responsabilité :

Marque:

.....

Modèle:

.....

Coloris :

.....

Taille :

REMARQUES CONCERNANT L'ÉTAT :

.....

.....

CONTACT

Les Ateliers de PtitBout
233 avenue de Saint Martin
30390 ARAMON
Tél. : 06.21.36.13.98

E-mail:
lesateliersdeptitbout@gmail.com
<https://lesateliersdeptitbout.jimdo.com>

REPRÉSENTANT

Virginie BERANGER

Durée :

Pour une durée de : 1 semaine 2 semaines 1 mois Plus

la location prend donc effet le :/...../.....

et se termine le :/...../.....

Tarifs :

L'emprunteur a la possibilité de louer une écharpe, un sling, un préformé, un onbuhimo, une aide au portage à bras, pour une durée minimale de 1 semaine, tacitement reconductible, au tarif de **5€/semaine**. Toute semaine entamée est dûe.

Pour une durée de 1 mois, un forfait de **15€/mois** est appliqué.

Le paiement peut être effectué par chèque (*à l'ordre de Les Ateliers de PtitBout*) espèces ou Paypal.

Ainsi, le *montant de la location* s'élève à :

Mise à disposition/restitution:

Le bien loué peut être mis à disposition en main propre à l'occasion d'un rendez-vous convenu ou par envoi via la Poste ou Mondial Relay. Les frais d'envoi et de retour sont à la charge du loueur.

Dès réception par Les Ateliers de PtitBout :

- du chèque de caution
- du règlement de la location
- du présent contrat dûment daté et signé

L'écharpe/le porte-bébé sera mis à disposition de l'emprunteur pour la durée convenue.

Le retour se fait en main propre ou par envoi selon le transporteur au choix du loueur avec assurance à la hauteur du montant de la caution.

Option d'achat:

À la fin de la période de location, plusieurs options sont possible pour le loueur:

- restituer le moyen de portage
- prolonger la période de location
- acheter le moyen de portage louer : OPTION D'ACHAT

Conditions d'application de l'option d'achat et modalités tarifaires :

Le montant de votre location est déduite du prix de vente du moyen de portage loué . Déduction maximum de 2 mois de location. Si la location est supérieure à 2 mois, une réduction de 30% est accordé sur le prix de vente.

Exemple 1 : Vous louez 1 écharpe de portage 1 mois et souhaitez l'acquérir à la suite de votre location. Son prix de vente étant de 100€ le montant de la location 15€ , il reste donc à la charge du loueur 75€ . L'écharpe de vient la propriété du loueur qui devient acquéreur.

Exemple 2: Vous louez 1 préformé 3 mois et vous souhaitez l'acquérir à la suite de votre location. Son prix de vente est de 130€ , vous bénéficiez d'une réduction de 30%, il reste donc à la charge du loueur 91€ . L'écharpe de vient la propriété du loueur qui devient acquéreur.

Caution :

Pour toute location, un chèque de caution (non encaissé) de *la valeur de l'écharpe/du porte-bébé neuf* sera demandé, avec une majoration si le bien en question n'est plus commercialisé.

Ainsi, pour l'emprunt du(des) bien(s) désigné(s) ci-dessus, *le montant de la caution s'élève à* :

Les Ateliers de PtitBout n'encaissera le chèque que dans 2 cas :

- *Retard de restitution* : Si passé un délai de 8 jours après la date convenue de fin de location le bien n'était pas restitué, sans que l'emprunteur n'ait justifié ou prévenu d'un tel retard, le montant de la caution sera totalement encaissé. Si la restitution a finalement lieu, des pénalités de retard seront retenues à hauteur de 2€/jour.

En cas de perte du bien loué par le transporteur, après que la bonne-foi de l'emprunteur ait été prouvée (preuve de dépôt), la moitié du montant de la caution sera retenue.

- *Dégradation du bien loué* : Si l'écharpe/le porte-bébé est restitué dans un état d'usure anormale (tâche, décoloration, trou) par rapport à l'état initialement constaté, le montant de la caution pourra être encaissé en partie ou totalement, au prorata du préjudice subi. Sinon, le chèque sera restitué/détruit à la restitution du bien loué.

Entretien :

Les moyens de portage loués ne sont pas forcément lavés juste entre chaque location.

Cela risque de fragiliser le préformé s'il est lavé à chaque location et cela raidit les écharpes tissées toutes douces habituellement.

Néanmoins et après en avoir discuté ensemble au préalable, s'il y a nécessité de lavage :

- *Utilisez une lessive écologique en petite quantité, sans ajout d'adoucissant, blanchissant, détachant*
- *Ne pas dépasser 30° (rétrécissement)*
- *Ne pas utiliser le sèche-linge lors du séchage*
- *Ne pas exposer en plein soleil (décoloration)*

Clause de non responsabilité:

Les Ateliers de Ptitbout ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subit ou causé, de quelconque problème de santé ou d'hygiène dont pourrait souffrir l'enfant dont l'emprunteur à la responsabilité, et ce pendant la durée de la location de l'écharpe ou du porte-bébé.

Fait en deux exemplaires.

Je soussigné,..... certifie avoir lu les conditions générales figurant dans ce contrat et les accepter sans réserve.

A....., le.....

Signature de l'emprunteur
légal de

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature du représentant

Les Ateliers de PtitBout

Virginie Beranger